

Comment éviter le numerus clausus en Suisse ?

dossierpolitique

6 juillet 2015

Numéro 8

Maturité fédérale Le libre choix des études est un élément central de la politique suisse de la formation. Cela signifie que chaque titulaire d'un certificat de maturité suisse peut entreprendre les études de son choix (à l'exception des études de médecine). En raison du taux élevé d'abandon des études et du niveau insuffisant des étudiants de première année constaté par les universités, ce principe est cependant soumis à une pression croissante. Bien que ses avantages soient indéniables – il permet par exemple aux gymnases de s'acquitter d'un mandat d'instruction allant au-delà de la préparation aux études supérieures – le rapport entre les coûts et l'utilité doit être acceptable. Des réformes sont nécessaires pour que cette situation soit préservée. Le libre choix des études ne peut être garanti durablement que si un certain nombre de critères de compétence – au sens d'une aptitude générale aux études supérieures – sont remplis. Un enseignement gymnasial de grande qualité est indissociable du système dual de formation qui a fait ses preuves en Suisse.

Position d'economiesuisse

- ▶ economiesuisse adhère au principe du libre choix des études pour tous les titulaires d'une maturité fédérale. Étant donné que le taux d'abandon à l'université est important, des réformes sont cependant nécessaires.
- ▶ Premièrement, les candidats à la maturité doivent être mieux informés sur la filière d'études qu'ils choisissent. Une meilleure base de décision augmente également les chances de réussite.
- ▶ Deuxièmement, la qualité de l'enseignement gymnasial doit être améliorée afin de restaurer la condition de l'aptitude générale aux études supérieures.
- ▶ En ce qui concerne l'aptitude aux études supérieures, un poids accru doit être accordé à la première langue et aux mathématiques. Une base solide est tout aussi essentielle dans les branches MINT, qui sont cruciales pour l'économie.

Le principe du libre choix des études sous pression

En Suisse, tous les titulaires d'une maturité fédérale peuvent en principe accéder sans examen d'admission à toutes les disciplines enseignées dans une université suisse¹. Le choix de la branche principale ou de l'option complémentaire ne joue aucun rôle. Cela signifie que le titulaire d'une maturité en musique peut s'inscrire en physique à l'École polytechnique, tout comme une maturité en sciences permet d'entamer des études de lettres. La seule exception est la faculté de médecine, où les candidats doivent passer un examen d'admission (limitation appelée *numerus clausus*).

► Le concept du libre choix des études est presque unique au monde.

Le concept du libre choix des études et de l'université est presque unique au monde; seule la partie flamande de la Belgique connaît un système similaire². Dans de nombreux pays, la note d'examen du certificat de maturité constitue en effet le principal critère d'admission, par exemple en Allemagne, où la note à la maturité est déterminante pour l'inscription à l'université et le choix des branches. Les places sont ensuite attribuées par un organisme central. En Autriche, l'accès aux filières d'études attirant le plus de candidats est limité (notamment la médecine, la biologie et les sciences économiques). La procédure de sélection est cependant effectuée de manière décentralisée par les universités; la méthode de sélection n'est pas prédéfinie.

Dans de nombreux pays, la grande majorité des adolescents vont au gymnase. En France, 80 % des jeunes d'une même année obtiennent un bac. Aux États-Unis aussi, le «high school diploma» représente la règle. Ces diplômes du degré secondaire II ne donnent cependant pas automatiquement le droit d'entamer des études comme cela est le cas en Suisse. Pour être admis dans une haute école, le candidat doit passer un test d'aptitude et le choix des branches dépend d'autres critères, notamment des matières étudiées au niveau gymnasial.

► Environ 80 % des étudiants suisses fréquentent l'une des 200 meilleures universités du monde.

Le libre choix des études tel que nous le connaissons est donc une particularité helvétique. Pour les étudiants suisses, cela signifie qu'environ 80 % d'entre eux pourront fréquenter l'une des 200 meilleures universités du monde. La qualité de nos institutions universitaires est excellente, comme divers classements internationaux l'attestent. Cela s'explique naturellement aussi par le fait que les étudiants qui poursuivent leur cursus atteignent un bon niveau grâce aux examens organisés régulièrement par les universités. Relevons toutefois qu'un taux d'échec systématiquement élevé nuit à la renommée de celles-ci et peut accentuer les pressions politiques pour abaisser le niveau des exigences au détriment de la qualité.

Nous allons tenter ci-après de mettre en balance les avantages et les inconvénients du libre choix des études. Après quelques réflexions sur la qualité de la formation gymnasiale, nous passerons en revue huit propositions de réforme qui permettraient de préserver le principe du libre choix des études en Suisse. Le présent dossierpolitique approfondit et concrétise les considérations de portée générale sur le gymnase formulées dans la brochure «Politique de formation, de recherche et d'innovation – lignes directrices de l'économie»³. Un site de formation et de recherche de premier plan est l'un des principaux facteurs de succès d'une économie suisse compétitive. *economiesuisse* s'engage activement pour préserver cet atout.

¹ Ce principe s'applique aux filières d'études du niveau bachelor. Au niveau master, plusieurs programmes connaissent déjà des restrictions d'admission. *economiesuisse* préconise que les universités puissent d'une manière générale sélectionner elles-mêmes les étudiants au niveau master.

² Pour une comparaison internationale détaillée du niveau gymnasial permettant d'accéder aux hautes écoles, cf. Eberle, F. et Brüggelbrock, Ch. (2013). *Bildung am Gymnasium*. Berne: CDIP

³ *economiesuisse* (2014). Politique de formation, de recherche et d'innovation. Lignes directrices de l'économie

► Une sélection par les universités réduirait le taux d'abandon.

Avantages du libre choix des études

On peut se demander si le concept du libre choix des études n'est pas dépassé en soi. L'introduction d'un processus de sélection réduirait sans doute le taux d'abandon ou d'échec et contribuerait ainsi à abaisser les coûts tout en augmentant l'autonomie et la sécurité de planification des hautes écoles. Cela motiverait en outre précocement les écoliers à obtenir de bons résultats. L'effet des tests d'aptitude ou d'autres procédures d'admission aurait un impact positif sur la qualité des hautes écoles.

Par ailleurs, force est de constater que les meilleures universités du monde (Harvard, Oxford, etc.) sélectionnent elles-mêmes leurs étudiants. Pourquoi ce droit serait-il refusé aux universités suisses, alors qu'elles ont justement une réputation d'excellence ?

De fait, le libre choix des études ne doit pas être un but en soi. Du point de vue de la politique éducative, sociale et économique, cette pratique apporte cependant un certain nombre d'avantages qu'il ne faudrait pas abandonner en l'absence de nécessité. Ces avantages découlent du mandat d'instruction attribué aux gymnases suisses. La mission première du gymnase est de préparer aux hautes écoles ou, en d'autres termes, de développer l'aptitude à entreprendre des études académiques. Mais ce n'est pas son seul objectif.

► L'acquisition d'une profonde maturité sociale est l'un des objectifs de l'enseignement gymnasial.

D'après le règlement de reconnaissance de la maturité (RRM), la mission des gymnases est également de permettre aux diplômés d'acquérir une profonde maturité sociale, par exemple en développant leur créativité, leur curiosité et leur capacité de communication en les préparant à assumer des responsabilités. Ces objectifs supérieurs déploient leurs effets bien au-delà du cursus étudiant et revêtent donc une importance fondamentale.

Effets négatifs d'une sélection

Dans la discussion, on néglige souvent le fait que les effets positifs des processus de sélection sur la qualité des hautes écoles ne s'obtiennent pas sans contrepartie. Il y a également des corollaires négatifs.

► Une limitation du libre choix des études restreindrait l'horizon de formation des étudiants.

Premièrement, une limitation du libre choix des études déplacerait l'accent éducatif – des gymnases comme de leurs élèves – sur l'accès aux hautes écoles, au détriment d'autres objectifs. Le libre choix des études permet aux gymnasiens d'acquérir une vaste culture générale, indépendamment de leurs objectifs futurs. Enfin, il est très probable que la préférence des études évolue durant le cursus gymnasial en raison du processus de mûrissement personnel et de l'enseignement reçu. Une procédure de sélection créerait de fortes incitations à opter précocement pour une spécialisation : une écolière de 14 ans devrait ainsi déjà avoir une idée précise des études qu'elle entreprendra à l'âge de 20 ans.

Deuxièmement, l'enseignement dispensé au gymnase serait dévalorisé. Si les hautes écoles sélectionnent leurs étudiants sur la base de leurs propres critères, les gymnases perdraient graduellement leur autorité concernant le contenu de l'enseignement. Ils deviendraient des écoles préparatoires.

► Une sélection des étudiants augmente le risque d'ingérences politiques.

Troisièmement, il existe un risque d'ingérence politique. Si le libre accès aux hautes écoles est supprimé, la politique pourrait tenter d'imposer le nombre d'étudiants par branche. L'inefficacité d'un pilotage politique est clairement illustrée par le *numerus clausus* imposé à la faculté de médecine : l'un des pays les plus riches du monde n'est de loin pas en mesure de former suffisamment de médecins. Des quotas fixés à un moment donné restent valables pendant des années, même en cas d'accroissement de la demande. Un pilotage politique empêche d'adapter continuellement l'offre à la situation du marché et fait obstacle aux réformes urgentement nécessaires dans la formation médicale.

Taux d'abandon élevé : à la fois un problème et un indicateur

► Dans les universités suisses, le taux d'abandon avoisine les 34 %.

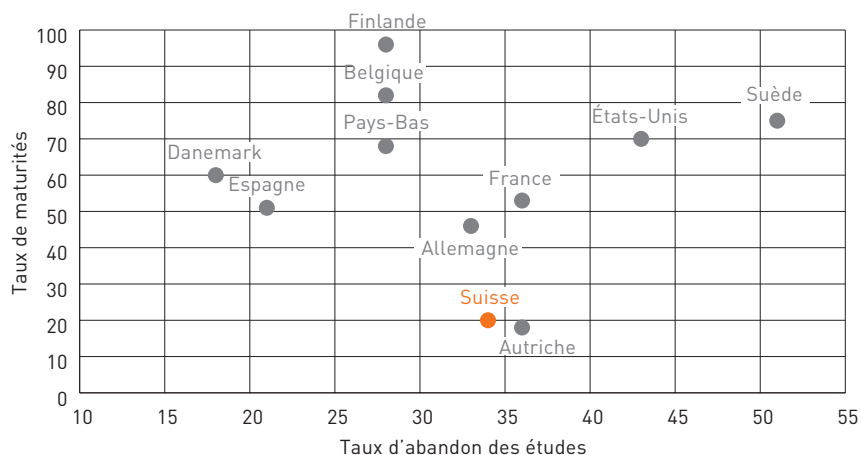
Le libre choix des études comporte des avantages et des inconvénients. On peut donc poser la question de la pesée des intérêts. Le taux d'abandon relativement élevé dans les universités suisses, soit la proportion d'étudiants qui n'achèvent pas leurs études, est un facteur important indiquant que des mesures s'imposent⁴. Ce taux avoisine les 34 % en Suisse⁵. Autrement dit, seules deux personnes sur trois qui entament un cursus d'études achèvent leur formation avec succès. Comme le montre la figure 1, ce taux se situe dans la moyenne des pays de l'OCDE⁶. Cependant, dans la mesure où le taux de maturités en Suisse est relativement faible par rapport à celui d'autres pays, nous devrions avoir nettement moins d'échecs du côté des étudiants (cf. figure 1)⁷. Il faut toutefois relativiser ces résultats, car les chiffres pour la Suisse se réfèrent exclusivement à la maturité gymnasiale et aux études universitaires.

Figure 1

► Il existe manifestement une corrélation entre un taux de maturités élevé et un taux d'abandon élevé.

Taux de maturités et taux d'abandon des études

État : 2011



Source : Office fédéral de la statistique, OCDE, EPE Research Center

► Un abandon des études coûte cher.

Choisir une branche de manière avisée est décisif

Le taux d'abandon élevé a un coût important pour l'individu et la société. Tout d'abord, l'échec d'une première formation démotive souvent durablement les jeunes gens. Un faux départ peut affecter fortement l'ensemble d'une carrière professionnelle. Ensuite, les coûts directs assumés par la collectivité sont considérables. Les coûts des études ont fortement augmenté au cours des trente dernières années. Le nombre d'étudiants s'est également fortement accru. Enfin, un nombre excessif d'abandons ternit la réputation des hautes écoles

⁴ L'abandon des études comprend le changement d'orientation (volontaire et involontaire) et l'abandon (volontaire et involontaire) d'une formation universitaire.

⁵ Le taux de réussite dans les universités suisses selon l'Office fédéral de la statistique (2012)

⁶ Le taux d'abandon n'a pas augmenté depuis les années 1970. Il a eu plutôt tendance à reculer, principalement dans les sciences humaines. Cf. Wolter, S. C., Diem, A. et Messer, D. (2014a). Studienabbrüche an Schweizer Universitäten. SKBF Staff Paper 11, Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE)

Les raisons sont un taux d'abandon nettement inférieur du côté des femmes en raison de l'évolution de la société et de la forte valorisation des diplômés en soi sur le marché du travail, autrement dit la recherche d'un emploi est devenue plus difficile en cas d'abandon des études.

⁷ Cf. aussi Eberle, F. (2011). Schweizer Besonderheit mit Zukunft. Dans: A. Pfister (éd.). Das Gymnasium im Land der Berufslehre. Publication de l'école gymnasiale de Zoug, vol. 24. Zoug: Kalt-Zehnder

en ce qui concerne l'efficacité de leur formation. Cela pourrait susciter des doutes quant à la qualité de l'enseignement. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant qu'il y ait régulièrement des appels pour que les universités suisses soient autorisées à sélectionner elles-mêmes les étudiants.

► De nombreux titulaires d'une maturité se lancent manifestement dans les études avec de fausses attentes.

Il est frappant de constater qu'une part importante des jeunes qui abandonnent leurs études changent d'orientation ou de type de formation (formation dans une haute école spécialisée, apprentissage, etc.). Le titulaire d'une maturité a-t-il mal estimé le niveau requis ou surestimé ses capacités ? Avait-il une vision très différente de la matière choisie et de la vie d'étudiant ? Dans les deux cas, la cause de l'abandon réside dans des attentes qui ne se sont pas réalisées. Ce n'est pas étonnant : la décision en faveur d'une filière d'études donnée se fonde sur des informations sommaires. Ni les candidats ni les écoles ne sont tenus de s'interroger en profondeur sur le choix des études. À cela s'ajoute que, dans la pratique, les gymnases n'informent guère sur les possibilités de formation autres qu'universitaires, probablement parce que cela irait à l'encontre de l'image que les gymnases ont d'eux-mêmes. Pourtant la perméabilité du système de formation helvétique, qui est justement une de ses forces, permet aux jeunes gens de se former de manière optimale en fonction de leurs compétences, de leurs souhaits et de leurs inclinations. Pour que cela fonctionne, la perméabilité ne doit pas être une impasse. Elle doit au contraire être assumée et entretenue entre les différents types de formation.

► Des universités déplorent le niveau insuffisant des jeunes gens au début des études.

La qualité des gymnases est-elle encore suffisante ?

Si le taux d'abandon est élevé, il est vrai aussi que les universités déplorent de plus en plus souvent le niveau insuffisant des titulaires d'une maturité, lequel va de pair avec une augmentation constante du nombre de candidats aux études. Certaines filières ont réagi en introduisant une année d'évaluation ou en durcissant les exigences. Selon les établissements concernés, une sélection rigoureuse serait nécessaire pendant la première année pour éconduire aussi rapidement que possible les étudiants inaptes. La sélection est reportée de cette manière en partie à la fin de la première année d'études. Si les universités doivent accroître le taux d'échec pour garantir la qualité, cela est d'une part onéreux et d'autre part problématique pour les établissements et leur réputation.

Dans le débat politique, les déclarations relatives au niveau insuffisant des connaissances des gymnasiens sont souvent considérées comme exagérées, surtout au vu du bon positionnement des universités. Ce faible niveau peut cependant être attesté scientifiquement :

► Des facteurs socioéconomiques sont également décisifs pour le choix d'une formation.

► La dernière évaluation de la réforme de la maturité de 1995 (dite EVAMAR II), réalisée en 2008, a montré clairement qu'une grande partie des gymnasiens n'avaient pas un niveau suffisant en mathématiques et dans la première langue pour des études universitaires⁸.

► Aujourd'hui, le choix d'un jeune d'aller au gymnase n'est pas régi par ses seules capacités personnelles, mais également, et pour une part décisive, par des facteurs socioéconomiques. Le rapport sur l'éducation en Suisse 2014 a ainsi révélé que les écoliers issus de familles aisées visaient la maturité même s'ils avaient un niveau inférieur à la moyenne⁹. Ces jeunes gens sont plus tard surreprésentés parmi ceux qui abandonnent les études.

⁸ Cf. Eberle, F. et al. (2008). Évaluation de la réforme de la maturité de 1995. Rapport final de la phase II. Berne : Secrétariat d'État à la formation et à la recherche

⁹ Cf. Wolter, S. et al. (2014b). Rapport sur l'éducation 2014. Aarau : Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE)

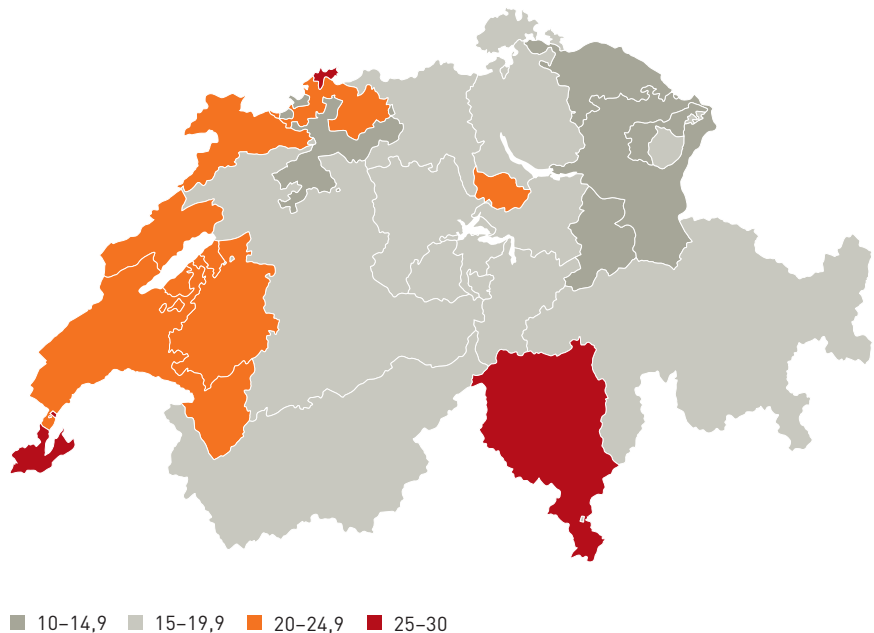
- ▶ Le taux de maturités varie fortement d'un canton à l'autre et ne peut s'expliquer par les seules différences en termes de performances (cf. figure 2). À y regarder de plus près, on constate par ailleurs que le taux de maturités est corrélé négativement avec le succès des étudiants, même si on tient compte d'autres facteurs. Selon la publication de Wolter et al. (2014), pour un titulaire d'une maturité ayant un niveau supérieur à ceux d'autres cantons, la probabilité de réussir ses études est de 60 % en moyenne seulement. Visiblement, la qualité de la formation gymnasiale diminue avec le nombre de titulaires d'une maturité.

Figure 2

- ▶ Le taux de maturités varie très fortement d'un canton à l'autre.

Taux de maturités dans les cantons

État : 2013



Source : Office fédéral de la statistique

Ces observations méritent réflexion car l'aptitude générale aux études supérieures doit être dans tous les cas l'objectif premier de la formation gymnasiale. Si celle-ci n'est plus garantie, le libre choix des études n'aurait plus de sens sous les angles de la politique de formation et de l'économie, puisque les charges d'exploitation des universités ainsi que les coûts assumés par les étudiants et la collectivité dépasseraient l'utilité du libre accès aux hautes écoles. En réaction à EVAMAR II, la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique a lancé plusieurs projets visant à améliorer l'aptitude aux études supérieures des gymnasiens. Cela comprend, d'une part, l'acquisition des compétences de base nécessaires pour étudier, un objectif à intégrer au plan d'études. Il s'agit par ailleurs d'accroître la comparabilité des examens et d'améliorer les informations sur les études. Des réformes structurelles sont également nécessaires pour maintenir l'objectif de l'aptitude générale aux études après le gymnase.

- ▶ Des réformes s'imposent pour maintenir le principe du libre choix des études.

Ci-après sont exposées huit idées de réformes qui permettraient, selon les milieux économiques, de préserver le libre accès aux hautes écoles. Les différentes propositions visent avant tout deux objectifs : d'une part, les gymnasiens doivent être mieux préparés au choix de leur formation. Cela réduirait le nombre d'abandons volontaires des études dus à une appréciation erronée du contenu et à une perte d'intérêt, de même que cela améliorerait, dans l'idéal, la capacité des gymnasiens à apprécier la probabilité qu'ils réussissent leurs études dans

une voie donnée. D'autre part, il convient d'améliorer la qualité de la formation gymnasiale. Le principe du libre choix des études n'a un avenir que si l'aptitude générale aux études supérieures est garantie pour les titulaires d'une maturité.

Huit propositions pour améliorer l'information sur les filières d'études et leurs débouchés

Proposition n° 1 : Rendre obligatoires les cours d'orientation professionnelle, y compris dans les gymnases

Durant leurs deuxième et troisième années, les élèves du secondaire se confrontent activement à la question de l'orientation professionnelle. Ils découvrent le quotidien des différentes professions et apprennent à connaître une vaste gamme d'activités. Ils doivent ensuite mettre en adéquation l'offre disponible avec leurs compétences et leurs aspirations. Ils sont également mis au courant des passerelles existantes (maturité professionnelle, école supérieure, HES).

► La plupart des gymnasiens ne fréquentent jamais de cours d'orientation professionnelle.

Dans la plupart des cantons, de nombreux gymnasiens passent directement de l'école primaire à une filière pré-gymnasiale et ne fréquentent donc jamais de cours d'orientation professionnelle. Rien ne leur permet de savoir si la voie de l'apprentissage et de la maturité professionnelle ne correspondrait pas mieux à leurs intérêts. À aucun moment ils ne doivent s'interroger sur leurs compétences et leurs aspirations professionnelles.

Les cours d'orientation professionnelle devraient être rendus obligatoires pour tous les élèves du degré secondaire I. Les parents devraient être associés au processus, car ce sont souvent eux qui font pression pour que leur enfant entre au gymnase, d'autant plus lorsqu'ils sont eux-mêmes issus de la filière académique. Eux aussi devraient s'interroger sur les possibilités de formation professionnelle qui conviendraient le mieux aux aptitudes, aux compétences et à la motivation de leur enfant. Un stage en entreprise peut offrir une précieuse expérience aux gymnasiens. Les gymnases devraient être obligés d'encourager les élèves à effectuer de tels stages et de leur accorder des dispenses de cours pendant ce temps.

Proposition n° 2 : Fournir la preuve d'une occupation en dehors des établissements de formation

► De nombreux étudiants n'ont encore jamais travaillé en dehors de l'école.

Beaucoup d'étudiants n'ont encore jamais exercé une activité en dehors de l'école (petit boulot, stage, engagement caritatif, etc.). Jusqu'au premier diplôme de haute école, ils ne font que passer d'une salle de classe à l'autre. Un parcours aussi rectiligne n'est pas des plus favorables pour une carrière. Il serait bien mieux d'apprendre à connaître le monde en dehors des salles de classe avant la maturité déjà. Cet apprentissage élargirait l'horizon et renforcerait la cohésion sociale. Il amènerait à voir les études dans une autre perspective et à les faire considérer pour ce qu'elles sont, à savoir un privilège.

Contrairement à leurs collègues du même âge en apprentissage, les élèves ont entre douze et quatorze semaines de vacances, dont une partie pourrait adéquatement être consacrée à une occupation en dehors de l'école. Comme la plupart des gymnasiens terminent leurs examens au printemps déjà de leur dernière année de scolarité, ils pourraient acquérir cette expérience avant le début de leurs études. Ou opter pour une année sabbatique.

Les gymnasiens devraient donc être obligés d'apporter la preuve, jusqu'au début de leurs études, qu'ils disposent d'une expérience pratique de huit semaines au moins (une partie du service militaire éventuel pourrait être prise en compte dans le calcul). Il pourrait s'agir d'un petit job, d'un stage ou d'une activité

caritative. La direction de cours (Jeunesse+Sport) ou l'accomplissement d'une mission au service du pays seraient aussi pris en compte. Aucun lien avec d'éventuelles études ultérieures ne serait demandé. Que cette expérience soit acquise en une fois ou non n'aurait pas d'importance ; mais elle devrait être documentée par les gymnasiens. Cette plongée dans la vie réelle constituerait l'un des gages de l'aptitude à entreprendre des études supérieures et renforcerait celle-ci.

► Une occupation en dehors de l'école permet de mieux s'interroger sur ses propres aspirations.

Une occupation temporaire en dehors des salles de classe permettrait aux futurs étudiants de mieux réfléchir aux conséquences et aux implications à long terme de leurs choix et de se projeter au-delà des études. Elle pourrait aider à choisir la filière d'études et même offrir une source de motivation supplémentaire. Ces deux effets réduiraient le risque d'un abandon des études. De plus, le contact avec la pratique permettrait de mieux comprendre les collègues du même âge en apprentissage.

Cette activité pratique obligatoire peut certes sembler en contradiction avec l'orientation plus théorique de la formation universitaire, et même représenter une surcharge bureaucratique supplémentaire. Pourtant, le fait est là : les diplômés des hautes écoles, dans leur immense majorité, travailleront plus tard en dehors du monde académique. Les mettre en contact le plus tôt possible avec le monde dans lequel ils passeront par la suite beaucoup de temps semble donc tout à fait opportun.

Proposition n° 3: Devoir d'information des hautes écoles auprès des futurs étudiants

Pour maintenir le libre choix des études, il est indispensable non seulement de former, mais aussi d'informer correctement les étudiants¹⁰. Des attentes déçues peuvent être un motif d'interruption des études. Il se peut que de futurs étudiants sous-estiment ce que l'on attend d'eux, qu'ils surestiment leurs propres capacités, voire qu'ils optent par erreur pour une filière d'études prétendument moins exigeante.

► Les hautes écoles assument une part de responsabilité dans le choix des études.

Plutôt que de courtiser les étudiants comme des clients dans le but d'en attirer le plus possible, les hautes écoles doivent s'assurer que le choix de la filière d'études s'effectue en toute connaissance de cause. Les étudiants doivent savoir dans quoi ils s'engagent : quelles sont les exigences minimales à remplir pour telles ou telles études ? Quelles lacunes risquent de poser problème ? Quels sont les taux d'échec ? Quand une filière d'études est-elle déconseillée ? Quels sont les cours de rattrapage ou de soutien proposés et recommandés ? Les gymnasiens devraient se voir accorder suffisamment de temps pendant les heures d'enseignement pour s'informer de la manière la plus complète possible.

Les hautes écoles ont également l'obligation d'informer les étudiants des perspectives professionnelles. Pour les filières d'études très courues, elles doivent absolument rendre les étudiants attentifs aux difficultés que rencontrent de nombreux diplômés sur un marché du travail saturé selon les domaines.

Proposition n° 4: Obliger les hautes écoles à offrir des tests d'autoévaluation pour leurs filières d'études

De nombreux gymnasiens ne sont pas conscients de l'investissement qu'exigent des études universitaires. Il leur est difficile de savoir s'ils disposent des capacités cognitives et des inclinations nécessaires pour les études qu'ils comptent entreprendre. Les notes dans les diverses branches donnent certes déjà une première indication : très peu de personnes peuvent se lancer dans des études

¹⁰ Cette nécessité apparaît aussi dans l'un des cinq sous-projets lancés dans le sillage d'EVAMAR II.

de mathématiques avec une note insuffisante dans cette discipline. Pourtant, en général, la probabilité de mener à bien des études peut difficilement se déduire des notes. En outre, les notes ne reflètent que partiellement l'engagement individuel effectif.

► Les gymnasiens ont besoin d'aide pour pouvoir évaluer leurs chances de succès dans une filière d'études.

Les gymnasiens devraient donc se voir offrir la possibilité de mieux évaluer leurs chances de succès dans une filière d'études sans que cela restreigne leurs choix. Une méthode éprouvée consiste à faire passer des tests d'évaluation. Ces tests sont proposés par les universités pour divers domaines d'études. Cette méthode a fait ses preuves : l'EPFL, par exemple, propose des tests d'autoévaluation ; les expériences réalisées sont bonnes. Des universités et des facultés devraient bien sûr aussi avoir la possibilité de proposer des tests en commun.

Il va de soi qu'un bon résultat à un test d'aptitude ne garantit pas des études réussies. D'autres facteurs comme l'assiduité, la motivation et la ténacité jouent un rôle au moins aussi grand que les capacités cognitives immédiates. Les tests d'aptitude n'en fournissent pas moins une précieuse aide à la décision. Les gymnases devraient avoir l'obligation de mettre à disposition le temps et l'infrastructure nécessaires pour passer ces tests.

Proposition pour améliorer la qualité de la formation dans les gymnases

Proposition n° 5 : Des classes indépendantes de l'option spécifique

► Une grande partie du plan d'études des gymnases est indépendante de l'option spécifique choisie.

Le choix de l'option spécifique, comme le type de maturité autrefois, se voit souvent accorder une grande importance. L'option spécifique choisie permet de tirer rapidement des conclusions sur les aptitudes et les inclinations personnelles du titulaire d'une maturité. Sur la scène politique aussi, le choix des profils et des options spécifiques est un sujet de discussion fréquent. L'ancien directeur du Département de l'instruction publique du canton de Zurich, M. Ernst Buschor, a par exemple demandé de renoncer au profil musique (c'est-à-dire à la maturité avec l'option spécifique musique et arts visuels), au motif qu'il n'existerait aucune filière d'études universitaire correspondante¹¹. En y regardant bien, on constate toutefois que le poids accordé aux choix est exagéré. Entre 80 % et 90 % du plan d'études est identique pour tous les étudiants, quelle que soit l'option spécifique choisie. Cette dernière (de même que l'option complémentaire) marque une priorité de formation individuelle, mais n'a probablement aucune influence décisive sur la capacité des gymnasiens à entreprendre des études supérieures.

La différence par rapport au système « à types » est beaucoup moins grande que ne le suggère le débat public. Certes, le règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité laisse plus de choix aux gymnasiens que l'ancien système « à types ». Pourtant, ces choix ne permettent d'influer sur le contenu de la formation que de manière très limitée.

Pourquoi les choix dans les gymnases sont-ils donc sous le feu de la critique ? L'une des raisons tient probablement aux différences de résultats, parfois importantes, constatées par Eberle et al. (2008) entre les gymnasiens de diverses options spécifiques. Lors d'un test de mathématiques, les gymnasiens avec l'option spécifique « musique » ont obtenu des résultats beaucoup moins bons que les gymnasiens avec l'option spécifique « langues anciennes ». Un résultat similaire, quoique moins marqué, apparaît pour la première langue. Les raisons à l'origine de ces résultats sont multiples. D'abord, une certaine auto-sélection s'opère au moment du choix de l'option spécifique. Les bons élèves ont plus

¹¹ Cf. Buschor, E. (2014). Zurück zum Zweiermodell. Schweizer Monat n° 1019.

facilement tendance à vouloir entrer dans l'univers complexe des langues anciennes. En parallèle, les gymnasiens doués pour la musique ne sont pas aussi fortement représentés dans les branches dites classiques. On constate par conséquent aussi des différences entre les notes de maturité octroyées en moyenne.

► Les exigences tendent à être adaptées au niveau d'excellence de la classe.

Il existe en outre une tendance, que personne ne conteste, à adapter les exigences et les notes au niveau d'excellence des classes. En d'autres termes, les gymnasiens avec l'option spécifique « musique » obtiendraient, dans la branche des mathématiques, pour un même travail, une note plus élevée que leurs collègues avec l'option spécifique « langues anciennes » en raison d'un niveau scientifique généralement plus bas. La différence de niveau qui en résulte, malgré un plan d'études identique, favorise ensuite les critiques à l'encontre des profils de maturité et des choix.

De fait, cette situation est insatisfaisante et va à l'encontre de l'objectif visant à développer l'aptitude générale aux études supérieures. Elle est également injuste pour les gymnasiens eux-mêmes. Une manière relativement simple de remédier à ce problème serait de ne pas former les classes des gymnases en fonction des options spécifiques. En d'autres termes, les élèves d'une classe ne seraient séparés que pour suivre les cours de leur option spécifique et des autres disciplines à choix (pour l'orientation mathématiques-sciences naturelles, la discipline fondamentale des mathématiques devrait également être enseignée séparément). Dans les disciplines obligatoires, comme la première langue, les mathématiques, l'histoire, etc., qui composent l'essentiel du plan d'études, les classes seraient constituées d'élèves issus de toutes les options spécifiques proposées dans le gymnase, comme cela se pratique déjà dans certains cantons. Les résultats dans ces disciplines seraient plus facilement comparables entre eux, le contrôle de l'aptitude générale aux études supérieures serait simplifié et la pression sur les choix dont disposent les élèves diminuerait.

Proposition n° 6 : Limiter les possibilités de compensation pour les mathématiques et la première langue

► Des connaissances suffisantes de la première langue et des mathématiques sont cruciales pour l'aptitude générale aux études supérieures.

Il est absolument nécessaire de connaître suffisamment bien la première langue et les mathématiques (et jusqu'à un certain degré l'anglais) pour être apte à entreprendre des études, toutes filières confondues. Selon l'orientation choisie, il importe évidemment de maîtriser aussi d'autres matières comme les sciences naturelles. Une vaste culture générale permet également de placer le contenu des études dans un contexte plus large et de l'aborder de manière critique. Néanmoins, les compétences de base en langues et en mathématiques revêtent une importance particulière. La CDIP en a pris conscience grâce aux résultats d'EVAMAR II et mandaté une étude pour évaluer les compétences de base en mathématiques et dans la première langue requises pour les études supérieures¹². Cette étude suggère à présent de garantir ces compétences en faisant passer à tous les gymnasiens des examens spécifiques, pouvant être répétés de manière limitée, dans lesquels ils doivent obtenir une note suffisante.

Aucun gymnasien n'a les mêmes capacités intellectuelles dans toutes les matières, mais l'on doit tout de même pouvoir compter sur un niveau minimum de connaissances de la première langue et en mathématiques. Tel n'est pas le cas aujourd'hui, notamment en raison des possibilités de compensation pour obtenir la maturité. Le système de la double compensation prévoit en effet que le double de la somme de tous les écarts vers le bas par rapport à la note 4 ne doit pas être supérieur à la somme simple de tous les écarts vers le haut par rapport

¹² Cf. Franz Eberle et al. (2015). Compétences de base en mathématiques (chap. 4.2, 4.3) et en langue première (chap. 5.2, 5.3) constitutives de l'aptitude générale aux études supérieures. Rapport synthétique à l'attention de la CDIP. Institut des sciences de l'éducation de l'Université de Zurich

à la même note (il ne doit toutefois pas y avoir plus de quatre notes insuffisantes au total). Cela signifie que les éventuelles faiblesses dans la première langue et les mathématiques peuvent être relativement facilement compensées par de bons résultats dans d'autres branches. Ceci va cependant à l'encontre des exigences en matière d'aptitude générale aux études supérieures.

Résoudre ce problème en instaurant de nouveaux types d'examens, comme le propose l'étude mentionnée, crée aussi des incitations négatives non voulues, les élèves (et, dans le pire des cas, les enseignants) se concentrant sur l'examen décisif plutôt que sur la matière dans son ensemble. Les élèves ne seraient plus guère motivés d'apprendre des contenus dépassant les compétences de base.

► Il faut, en vue de l'évaluation, limiter les possibilités de compensation pour les matières élémentaires.

Nous proposons une autre voie pour contourner ces incitations négatives, en limitant le mécanisme de compensation pour la première langue et les mathématiques ou en pondérant davantage ces deux matières. Il faut accorder plus de poids aux notes acquises dans ces disciplines, par exemple par une pondération double. Une note insuffisante en mathématiques ou en première langue devrait ainsi, contrairement aux autres matières, être compensée par le quadruple plutôt que par le double de l'écart. Sans être exclus a priori du certificat de maturité, les gymnasiens avec des notes insuffisantes dans la première langue et en mathématiques devraient cependant fournir de très bonnes prestations dans les autres matières pour l'obtenir.

► L'accréditation est monnaie courante dans le domaine des hautes écoles.

Proposition n° 7 : Accréditation et/ou certification des gymnases

Pour pratiquement toutes les hautes écoles de Suisse, il est normal de se faire accréditer auprès de fournisseurs de certification officiels (par exemple EQUIS ou AACSB). À juste titre d'ailleurs, car vis-à-vis des étudiants autant que des futurs employeurs des diplômés, les certificats concernés offrent une certaine garantie que la formation prodiguée par un établissement correspond à une norme minimale uniforme. Sans attestation correspondante, il est difficile de soutenir la compétition pour attirer les meilleurs étudiants. Pour les universités mêmes, les accréditations constituent en outre une réassurance que leurs activités sont conformes à leurs propres exigences.

En comparaison, la situation est bien plus simple pour les gymnases. Les « clients », c'est-à-dire les hautes écoles, sont légalement tenus d'accepter leur « produit », c'est-à-dire y les titulaires d'une maturité, car la Suisse garantit le libre choix des études. Cela conduit fatalement à de grandes différences de qualité entre les différentes écoles, ce qui demeure cependant difficilement perceptible par les élèves et leurs parents. Dans la vision à long terme d'une aptitude générale aux études supérieures de tous les gymnasiens, il faudrait que chaque école remplisse un niveau minimum de qualité pour le plan d'études, mais aussi pour les processus, les normes pour les examens, etc.

► Une certification des gymnases garantirait une certaine norme minimale.

L'un des moyens de garantir ces normes minimales serait d'accréditer et/ou certifier les gymnases sur le modèle d'autres établissements de formation. Ainsi, les cantons exigent une certification pour les fournisseurs de formations professionnelles et la nouvelle loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles impose l'accréditation pour toutes les universités et hautes écoles spécialisées. Jusqu'à 2015, les hautes écoles spécialisées devaient faire accréditer non seulement l'établissement dans son ensemble, mais toutes les filières d'études en les soumettant à un contrôle de la qualité. La certification et/ou l'accréditation à l'échelle nationale est donc loin d'être inhabituelle dans le domaine de la formation. Au niveau des gymnases cependant (et de l'école obligatoire jusqu'au degré secondaire I), chaque canton décide en propre régie si et comment procéder aux évaluations.

Bien évidemment, un instrument de certification et/ou d'accréditation ne fera pas de miracles. Il garantirait toutefois certaines normes minimales dans tous les domaines de la formation gymnasiale et, en plus, contribuerait à créer dans les écoles – ce qui est bien plus important – un entendement et une volonté en faveur d'une amélioration continue de la qualité. Le processus d'accréditation ne doit pas être vu comme contrôle bureaucratique des gymnases. Il s'agit bien plus de pousser les écoles à se fixer et à appliquer leurs propres objectifs de qualité. L'accréditation doit juste conférer un caractère obligatoire à ce processus.

► Le classement de l'EPFZ ne fait peut-être pas l'unanimité, mais il a déclenché une discussion sur la qualité de l'éducation.

Proposition n° 8 : Publier le taux de réussite des gymnases

Il y a quelques années, l'EPFZ a publié un classement des gymnases basé sur les résultats de leurs gymnasiens dans les études de base. Cela a provoqué un tollé. La démarche a été décriée comme farce et publicité à bon marché, en arguant qu'il était inadmissible de réduire les performances d'un gymnase aux seuls résultats de ses élèves dans les études de base. L'on est ainsi complètement passé à côté du véritable but de l'étude : examiner si de bons résultats à l'examen de base de la maturité ont un effet positif sur le succès des études – ce qui s'est révélé être le cas.

Quelques semaines après la publication du classement de l'EPFZ, economie-suisse a mené une enquête auprès de tous les gymnases de Suisse. La plupart d'entre eux se sont dits opposés à la publication de taux de réussite et classements correspondants¹³. L'annonce de l'EPFZ a tout de même poussé de nombreuses écoles à remettre en question et finalement améliorer leur propre formation. Les commentaires de certains recteurs, accompagnant les questionnaires remplis, étaient édifiants. Tout en prenant officiellement position contre l'étude de l'EPFZ, par égard pour le corps enseignant de leur établissement, ils exprimaient à quel point celle-ci les avait aidé à lancer des discussions internes sur la qualité. En d'autres termes, ce sont la transparence et la comparabilité qui ont permis d'améliorer l'offre, comme dans tant d'autres domaines.

Malheureusement, l'expérience n'a pas été reconduite. Aussi bien les gymnasiens que les contribuables ont pourtant le droit de savoir à quel point l'enseignement dispensé par leur école prépare correctement aux études universitaires. Les établissements de formation leur doivent bien cette transparence. Les chiffres correspondants ventilés par filières d'études devraient donc, pour tous les gymnases et toutes les universités, être publiés chaque année, par exemple par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Ces données permettraient d'établir un classement des gymnases analogue à celui de l'EPFZ, en ne se concentrant cependant pas seulement sur les EPF, mais toutes les universités. De cette façon, le taux de succès de chaque gymnase serait rendu public, indépendamment de la haute école vers laquelle les titulaires d'une maturité se sont dirigés. Pareil indicateur serait bien plus pertinent.

► Les taux de réussite permettent de comparer objectivement les établissements de formation.

Il est évident que de tels chiffres ne reflètent qu'une partie de la réalité et ne couvrent pas tous les aspects de la qualité de l'éducation. Les taux de succès aux universités permettent cependant de comparer objectivement les écoles et leur performance au regard du mandat d'instruction primaire des gymnases – la préparation aux études supérieures.

Il va sans dire que de telles comparaisons peuvent être désagréables pour certaines écoles, surtout si elles se retrouvent en fin de classement. La concurrence engendrée contribue pourtant à améliorer leur qualité, ce qui est finalement dans l'intérêt de tous, surtout si l'on veut maintenir le libre choix des études en Suisse.

¹³ Cf. Bauer, Ph. et Minsch, R. (2009). Les gymnases réagissent à une étude de l'EPFZ : les classements dans le secteur de l'éducation sont efficaces. dossierpolitique n° 17/2009. Zurich : economie-suisse

Conclusion

► Le libre choix des études offre des avantages considérables, mais n'est pas une fin en soi.

En Suisse, le libre choix des études est sous pression. Face aux moyens limités, mais aussi pour maintenir la qualité de l'éducation, des voix se font entendre en faveur d'une libre sélection des étudiants par les universités. Autrement dit, l'avenir académique des titulaires d'une maturité se déciderait dans un processus de sélection, dont la formule reste à définir. Pourtant, le libre choix des études offre des avantages indéniables. Les gymnasiens ont la possibilité d'acquérir une foule de connaissances sans devoir se limiter par un choix d'études spécifique. Les objectifs généraux d'éducation tels que la pensée critique, la créativité, l'engagement, etc. sont mis en valeur, ce qui profite finalement à la société toute entière. Mais ce système n'a de sens que si l'aptitude générale aux études supérieures reste garantie et le taux d'abandon limité.

Dans ce dossierpolitique, economiesuisse a présenté huit propositions pour améliorer le choix d'études des titulaires d'une maturité et augmenter la qualité du programme de maturité. L'un comme l'autre contribuent à garantir le maintien du libre choix des études. Cette énumération n'est bien évidemment pas exhaustive. Nous avons notamment renoncé à formuler des exigences de contenu au regard du plan d'études. Par ailleurs, les propositions énoncées quant à la qualité de la formation gymnasiale ne sont qu'un premier pas vers un clivage moins prononcé du pourcentage de maturités entre les cantons. Un taux explicite d'obtention du certificat de maturité à l'échelle suisse ferait assurément fausse route, car c'est la qualité qui compte, pas un quota fixe.

► Le système éducatif suisse vit de la haute qualité à tous les niveaux.

L'apprentissage en entreprise et l'école professionnelle supérieure sont des options tout aussi intéressantes que le gymnase. Particularité helvétique, le système dual de formation profite de l'excellente qualité des différentes filières de formation. L'objectif n'est donc pas de viser le gymnase pour chaque élève ayant le potentiel cognitif requis. Dans notre pays, les performances scolaires de nombreux apprentis sont comparables à celles de gymnasiens¹⁴. Heureusement, car les apprentissages sont souvent très exigeants. En Suisse, beaucoup de personnes hautement qualifiées effectuent un apprentissage et c'est là un atout particulier de notre système d'éducation. Grâce à la perméabilité du système de formation, aucune voie n'aboutit à une impasse. Un aspect que nos propositions de réformes s'efforcent également de soutenir.

Moins d'abandons avec le libre choix des études

Nul besoin d'être prophète pour annoncer que le libre choix des études ne pourra se maintenir que si l'on parvient à réduire le nombre d'abandons des études. Pour cela, il faut améliorer les informations sur les filières d'études et réformer la formation gymnasiale. Les gymnases et les cantons ont donc tout intérêt à se mettre à l'œuvre dès maintenant. Si l'actuel taux élevé d'abandon des études persiste, il faudra envisager d'autres mesures plus poussées, par exemple un examen de maturité central qui – au niveau cantonal, à l'intérieur d'une région linguistique ou même à l'échelle nationale – garantirait une certaine norme de qualité en matière d'aptitude aux études supérieures. En tout cas, la suppression du libre choix des études ne devrait intervenir qu'en dernier recours.

¹⁴ Cf. Wolter, S. et al. (2014b). L'éducation en Suisse – rapport 2014. Aarau : Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation

Pour toute question :

maxim.wuersch@economiesuisse.ch

rudolf.minsch@economiesuisse.ch

fabian.schnell@economiesuisse.ch

economiesuisse, Fédération des entreprises suisses
Case postale 3684, Carrefour de Rive 1, CH-1211 Genève 3
www.economiesuisse.ch/fr